

confécuteurs, qui leur portoient à *Cambrai* de nouvelles instructions sur la conduite qu'ils tiendront à l'avenir. On a la confirmation qu'il a été ordonné à l'Abbé de Livry & Mr Robin, Ministres de *France* à *Madrid*, de sortir des Etats de cette Monarchie. Le Roi a disposé de l'Evêché de *Valence* en *Dauphiné* en faveur de l'Abbé de Vivans, & S. M. a donné le Commandement de la Ville de *Lion* à Mr. de Villeroi qui en est Archevêque, à la place de Mr. de Rochebrune qui vient de mourir; & cela sur le même pied que le feu Archevêque son Oncle l'a exercé. Le celebre Poëte Roi, qui avoit été enfermé à la *Bastille*, a été mis en liberté, après s'être pleinement justifié de ce dont on l'accusoit; il étoit ci-devant Conseiller au *Châtelet*, & jouit de 20000. de rentes, contre l'ordinaire des Poëtes, dont la Profession est alléz ingrate.

IX. On s'attendoit bien ici au retour de la Princesse Doüairiere, Veuve du feu Prince Regnant Don Louis; mais dans la conjuncture du renvoi de l'Infante, la Cour de *Madrid* n'a pas voulu être en reste avec celle de *France*, & Mademoiselle de Beaujelois sa Sœur, qui étoit aussi destinée pour l'Infant Don Carlos, la suivit de près. On apprend que la premiere de ces Princeses partit certainement le 15. Mars de *Madrid*, pour être conduite sur la Frontiere, & que s'étant arrêtée à *Victoria* pendant quelques jours, elle y avoit été jointe par Mademoiselle de Beaujelois sa Sœur qui partit le 20. pour faire ensemble le voyage, & revenir de compagnie en *France*. Dès que Madame la Duchesse d'Orleans, leur Mere, fut informée de leur départ, S. A. R. fit partir d'ici plusieurs Berlines, & Carosses avec les Seigneurs & Dames qui doivent les aller recevoir. Le 4. Avril la Prin-